

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LANGESSE**

Compte – rendu - Séance ordinaire du 9 juin 2020

L'an deux mille vingt et le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Nadège CORCELLE, Maire.

Date de la convocation : 2 juin 2020

Présents: MMES, MM, Nadège CORCELLE, Marie LOSKOFF, Céline BOURSIER, Alice CORCELLE, Philippe COLMADIN, Cyrille PRESSOIR et Francis ESNAULT.

Secrétaire de séance : Mme Alice CORCELLE

Madame le Maire demande l'approbation ou non du compte-rendu de la dernière séance de conseil municipal. Le compte-rendu de la réunion du 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

☒ **2 points ont été ajoutés à l'ordre du jour**

Les délibérations suivantes ont été approuvées :

- **Demande de subvention au Conseil Départemental, dans le cadre de l'aide aux communes à faible population, concernant l'achat d'une armoire réfrigérée pour la salle communale et l'aménagement de l'accès au cimetière (pilasses et portail)**
- **Constitution d'une liste de 24 contribuables, transmise à la DGFIP qui se chargera de nommer 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour composer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**
- **Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2019**
- **Adoption du Compte de Gestion définitif de l'exercice 2019**
- **Affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement 2019 vers le BP 2020**
↳ excédent de 86 363,39 € en fonctionnement et 664,80 € en investissement
- **Vote du Budget 2020 qui s'équilibre en fonctionnement à 136 032,39 € et en investissement à 27 020,00 €**
- **Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 restent inchangés, soit 12,14 % foncier bâti et 37,51 % pour le foncier non-bâti**
- **Subvention à la SHOL**
- **Approbation de la convention de mise à disposition du service technique de la commune de Nevoy à la commune de Langesse pour l'entretien des espaces publics et des bâtiments publics ; Mme le Maire est autorisée à signer ledit document. Il est précisé, dans l'attente de cette nouvelle organisation, que depuis fin février, l'entretien de la commune a été réalisé bénévolement et de façon spontanée**

- **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) :**
 - **L'édification de clôture et le ravalement de façades sont soumis à dépôt d'une demande de déclaration préalable**
 - **La démolition d'un bâtiment est soumise à dépôt d'un permis de démolir**
 - **Instauration du Droit de Prémption Urbain (DPU) sur les zones U du territoire communal**
- **Désignation de délégués au Syndicat Mixte du Pays du Giennois :**
 - **Mme Nadège Corcelle délégué titulaire et Mme Marie Loskoff délégué suppléant**

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Lettres de félicitations aux membres de la nouvelle équipe municipale : M. Frédéric Cuillerier - Président de l'AML, Monsieur le Député Claude de Ganay, Messieurs les Sénateurs Jean-Noël Cardoux, Hugues Saury et Jean-Pierre Sueur, M. Marc Gaudet - Président du Conseil Départemental
- Dotation de masques complémentaires à retirer en Mairie aux horaires d'ouverture ; cette information sera distribuée dans les boîtes aux lettres
- M. Esnault indique que les tags sur le mur de l'aire des gens du voyage pourraient être retirés ; l'information sera à remonter aux services de la Communauté des Communes Giennoises
- M. Colmadin signale le manque de visibilité au stop de la Prise d'Eau à Gien en raison des grandes herbes

La séance est levée à 21h20.

Le Maire,
Nadège CORCELLE

